



## Avec la crise économique, la pauvreté et les inégalités s'accroissent dans l'Hérault

L'Hérault fait partie des départements de France métropolitaine où la pauvreté est la plus fréquente, avec 19 % de ses habitants vivant sous le seuil de pauvreté en 2011, soit près de 200 000 personnes. Comme ailleurs en France, les situations de pauvreté se sont multipliées dès le début de la crise économique de 2008, s'accompagnant d'un accroissement des inégalités en lien avec à la fois une baisse du niveau de vie des plus modestes et une augmentation de celui des plus aisés. Dans tous les pôles urbains du département, les villes-centres sont plus impactées que leurs couronnes tant par la baisse des revenus que par le creusement des inégalités. Dans les territoires les plus éloignés des pôles urbains, les revenus sont plus faibles et progressent malgré la crise, même pour les ménages les plus modestes.

Caroline Dadoun, Insee

En 2011, 19 % des Héraultais, soit 200 000 personnes, vivent sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec un niveau de vie inférieur à 977 € par mois (*définition*). Le département, à l'image de la région, fait partie des territoires où la pauvreté monétaire est la plus présente, avec une part de personnes pauvres nettement supérieure à la moyenne nationale (14,3 %).

De 2008 à 2011, le taux de pauvreté augmente de 1,5 point dans l'Hérault, soit 22 000 personnes de plus touchées par la pauvreté, alors qu'il était stable entre 2006 et 2008. Cette aggravation dès le début de la crise économique dépasse le cadre du département et de la région, avec une hausse de 1,3 point en France métropolitaine (*figure 1*). Dans l'Hérault comme ailleurs, la pauvreté s'intensifie dans toutes les

classes d'âge à l'exception des ménages de 65 ans et plus. Constitués essentiellement de retraités, leurs revenus ne sont pas directement affectés par les aléas du marché du travail. Les actifs sont davantage touchés en raison du moindre dynamisme de l'emploi en période de crise entraînant une hausse du chômage et donc des pertes de revenus.

### 1 Un appauvrissement des ménages les plus modestes plus marqué dans l'Hérault

Indicateurs de pauvreté et de distribution des niveaux de vie mensuels

	Taux de pauvreté		Niveau de vie médian		1 <sup>er</sup> décile de niveau de vie		9 <sup>e</sup> décile de niveau de vie		Rapport interdécile	
	2011 (%)	Évolution 2008-2011 (points)	2011 (€)	Évolution 2008-2011 (%)	2011 (€)	Évolution 2008-2011 (%)	2011 (€)	Évolution 2008-2011 (%)	2011	Évolution 2008-2011 (points)
Hérault	19,0	+ 1,5	1 530	- 1,7	780	- 5,0	2 950	+ 0,6	3,8	+ 5,9
Languedoc-Roussillon	19,6	+ 1,5	1 490	- 2,1	770	-4,7	2 820	+ 0,4	3,7	+ 5,5
France métropolitaine	14,3	+ 1,3	1 630	- 1,2	880	-3,9	3 120	+ 1,1	3,6	+ 5,3

Note : les niveaux de vie correspondent aux revenus disponibles (après redistribution) rapportés au nombre d'unités de consommation ; les évolutions sont en euros constants.

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP, Revenus disponibles localisés 2008, 2011

## La crise touche plus durement les ménages modestes

En 2011, la moitié des Héraultais ont un niveau de vie inférieur à 1 530 euros par mois, soit 100 euros de moins qu'au niveau national. Le revenu médian disponible (après redistribution et impôts) a baissé de 1,7 % en euros constants entre 2008 et 2011 dans le département et de 2,1 % dans la région, c'est davantage qu'au niveau national (-1,2 %). Ce recul s'accompagne d'une aggravation des inégalités : en 2011, le niveau de vie des 10 % des Héraultais les plus pauvres (1<sup>er</sup> décile) est inférieur de 5 % à celui de 2008, soit 40 euros par mois de moins en euros constants alors que le niveau de vie des 10 % les plus aisés (9<sup>ème</sup> décile) continue à progresser légèrement, +0,6 %, soit 20 euros de plus par mois. La détérioration de la situation des ménages les plus modestes est aussi marquée dans l'Hérault qu'au niveau régional.

Les disparités entre les plus modestes et les plus aisés se sont ainsi creusées : les ménages les plus aisés ont des revenus disponibles 3,8 fois plus élevés que ceux des plus modestes en 2011, contre 3,6 en 2008. Au niveau national, cette même hausse s'explique en partie par la faible revalorisation du Smic horaire en 2010 et 2011 et par l'augmentation des emplois à durée limitée ou à temps partiel alors que les salaires les plus élevés évoluent plus favorablement (Houdré et al., 2013).

Par ailleurs, les recours aux minima sociaux sont de plus en plus nombreux. La population couverte par le RSA a augmenté de 13 % dans l'Hérault de 2009 à 2012, pour atteindre 99 600 bénéficiaires (allocataires et autres membres du ménage) fin 2012. Ainsi, 9,2 % des Héraultais bénéficient du RSA, contre 6,6 % au niveau national. Même si l'accroissement du nombre de bénéficiaires résulte pour partie de la montée en charge du dispositif entré en vigueur en 2009, cette hausse révèle également une augmentation du nombre de personnes en situation de précarité.

## La pauvreté augmente dans un contexte de dégradation du marché du travail

L'aggravation de la pauvreté est à mettre en parallèle avec la contraction du marché du travail résultant de la crise économique. Le taux de chômage a augmenté de plus de 2 points dans l'Hérault entre la fin de l'année 2008 et celle de 2011, pour atteindre 13 % de la population active au 4<sup>ème</sup> trimestre 2011. Le niveau du chômage, tout comme sa progression, sont plus importants dans l'Hérault qu'au niveau national où il est de 8,9 % fin 2011, +1,5 point depuis fin 2008.

Plus encore, la flambée du chômage de longue durée témoigne de la difficulté croissante pour les chômeurs à retrouver un emploi : 34 600 demandeurs d'emploi sont inscrits depuis au moins un an à Pôle emploi fin 2011, soit 62 % de plus que fin 2008. Ce fait n'est pas propre à l'Hérault puisque au niveau national, le chômage de longue durée a connu la même progression.

Si le chômage est l'un des principaux facteurs

### Encadré 1 - Département de l'Hérault

Nadine Rouillon, Directrice Générale Adjointe, Directrice du Pôle Des Solidarités  
Sébastien Forest, Directeur Général Adjoint, Directeur du Pôle Développement Durable

Le Département de l'Hérault et l'Insee Languedoc-Roussillon ont décidé de collaborer pour actualiser la connaissance des phénomènes de pauvreté dans le but d'une aide à la décision pour les politiques départementales.

Cette étude aborde le thème de l'impact de la crise de 2008 sur le revenu des Héraultais. Elle permet d'en mesurer les répercussions et d'appréhender les inégalités sur le territoire, à l'échelle des nouveaux cantons et opère un « zoom » sur les quatre grandes villes héraultaises. Elle fait suite à une précédente étude sur les travailleurs pauvres de 2009.

Le niveau géographique du canton est essentiel. D'une part, le canton correspond au niveau de représentation des élus et de l'action publique du conseil général. D'autre part, il permet d'observer comment les questions de précarité se déclinent localement, pour adapter les politiques publiques aux réalités locales.

Cette étude représente un enjeu pour le Conseil général et en particulier pour le Pôle Des Solidarités et le Pôle Développement Durable par la compréhension des évolutions de situations de pauvreté qui impactent directement le travail social et médico-social et les accompagnements mis en œuvre auprès des personnes et des familles.

de risque de pauvreté, pour autant, avoir un emploi ne garantit pas toujours des revenus suffisants. En 2012, parmi les allocataires héraultais de la CAF déclarant une activité, 31 % (35 000 personnes) disposent au sein de leur ménage de ressources inférieures au seuil de pauvreté. De plus, dans l'Hérault en 2010, près de 26 % des salariés (91 000 personnes) perçoivent un salaire inférieur à 890 € par mois, soit 60 % du salaire médian national. La part des salariés ainsi considérés à bas salaires est plus importante dans le département qu'au niveau national (21 %), notamment dans l'ouest du département (figure 2).

### Dans les grandes villes, la pauvreté et les inégalités s'accroissent

Ces évolutions départementales recouvrent des situations locales contrastées selon la proximité avec un pôle urbain. L'analyse infradépartementale, basée sur les revenus fiscaux déclarés par les ménages avant redistribution, met en lumière des effets différents de la crise selon les territoires.

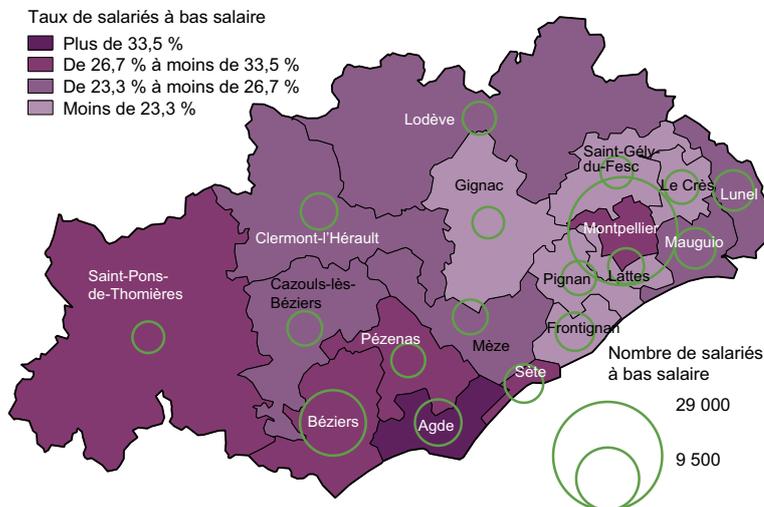
Dans les grandes villes du département (Montpellier, Béziers, Sète et Lunel), les revenus médians avant redistribution ont moins progressé depuis 2008 qu'ailleurs (figure 3). Le revenu médian déclaré par les ménages a reculé sur

Béziers, de -2,9 % entre 2008 et 2011, il a augmenté de +0,3 % à Montpellier, de +0,8 % à Lunel et de +1,2 % à Sète.

Dans ces villes, les revenus des 10 % les plus modestes ont reculé de 15 % entre 2008 et 2011 (-5 % dans le département), pendant que ceux des 10 % les plus aisés progressaient de 5 % (+6 % dans le département). Ainsi, avant redistribution, les plus aisés déclarent 14 fois plus que les plus modestes, contre 7 fois plus dans l'Hérault. À Béziers, les revenus des plus modestes sont 40 fois inférieurs à ceux des plus aisés. Cet écart a quasiment doublé en 3 ans en raison d'un recul très important des plus bas revenus. Le niveau de revenu du 1<sup>er</sup> décile y est 6 fois inférieur à celui du département (70 euros par mois contre 420).

Des populations très hétérogènes cohabitent au sein des grandes villes. Un parc locatif social plus présent permet d'accueillir une population dont la situation sociale est fragilisée (part importante de familles monoparentales, de chômeurs...). Parallèlement, certains quartiers, où le prix de l'immobilier est très élevé ne sont accessibles qu'aux ménages les plus aisés. Cette diversité sociale explique l'importance des disparités de revenus mais aussi l'élargissement de ces disparités dans un contexte où les populations les plus fragiles pâtissent davantage des effets de la crise économique.

## 2 Taux de salariés à bas salaire par canton dans l'Hérault en 2010



Note : sont considérés à bas salaires, les salariés touchant moins de 60 % du salaire médian national, soit 890 euros par mois. Les cantons comprenant une partie de Montpellier ont été regroupés, comme ceux de Béziers.  
Source : Insee, Dads 2010 - © Insee 2015

## Dans les couronnes, les revenus sont élevés et progressent

Dans les couronnes des grandes villes (*encadré : un zonage d'analyse...*), notamment autour de Montpellier, les niveaux médians de revenus sont les plus élevés du département, dépassant largement celui des grandes villes, et les disparités y sont les plus faibles (figure 4). Les 10 % des ménages les plus aisés gagnent 5 fois plus que les plus modestes, un écart stable malgré la crise. En effet, si comme ailleurs, les revenus les plus élevés ont continué à progresser (+ 2 %), ces communes bénéficient aussi d'une légère hausse du revenu des plus modestes (+ 0,6 %). L'évolution des niveaux de revenus et des inégalités dans les couronnes pourrait être liée en partie à des dynamiques démographiques. Ces couronnes constituent un espace à forte croissance démographique, avec de nombreux arrivants qui en modifient les caractéristiques sociodémographiques, en lien avec la hausse du coût de l'immobilier plus marquée qu'ailleurs (DREAL-LR, 2012). La part de cadres y a augmenté. Les ménages où les adultes disposent d'un emploi, et sont plus souvent cadres, sont davantage présents dans ces couronnes. Le chômage y est plus contenu.

Dans l'Hérault, ces communes en périphérie des grandes villes rassemblent plus de 4 habitants sur 10 et correspondent pour l'essentiel à 8 cantons : 5 cantons du pourtour immédiat de Montpellier (Lattes, Le Crès, Mauguio, Pignan et Saint-Gély-du-Fesc), celui de Cazouls-Lès-Béziers en couronne de Béziers, ainsi que les cantons de Frontignan et de Gignac.

## Les villes moyennes sont également moins bien loties que leur couronne

À l'instar des grandes villes, la situation en terme de revenus dans les villes de moindre taille, telles qu'Agde, Pézenas, Clermont-l'Hérault ou encore Ganges, est moins favorable que dans les communes qui les entourent. Toutefois, les écarts y sont moindres que dans les grands pôles urbains. Le revenu médian mensuel y est inférieur de 100 euros à celui des communes avoisinantes, contre un écart de 200 euros entre les grandes villes et leurs couronnes.

Par ailleurs, les écarts entre ces villes-centres et leurs couronnes concernent surtout les revenus des plus modestes : le revenu plafond des 10 % les plus modestes s'élève à 300 euros dans les villes moyennes contre 530 euros dans leurs couronnes. Les revenus des plus aisés, inférieurs à ceux des grands pôles urbains, diffèrent peu entre la ville-centre et sa couronne.

L'écart entre les plus aisés et les plus modestes est plus marqué et s'est creusé depuis le début de la crise dans les villes-centres plus que dans leurs communes périphériques. Ganges et Lodève affichent des inégalités de plus en plus prononcées, les revenus des plus modestes ayant fortement reculé avec la crise,

### 3 Les écarts de revenus se creusent entre les villes et leurs couronnes

Distribution des revenus déclarés par mois selon le type de communes

	Revenu médian		1 <sup>er</sup> décile de revenu		Rapport interdécile		Population (%)
	2011 (€)	Evolution 2008-2011 (%)	2011 (€)	Evolution 2008-2011 (%)	2011	Evolution 2008-2011 (points)	
Grandes villes-centres	1 300	- 0,2	210	- 15,1	14,4	+ 2,3	38
Béziers	1 140	- 2,9	70	- 46,2	39,9	+ 18,6	7
Lunel	1 260	+ 0,8	320	- 3,0	7,9	+ 0,5	2
Montpellier	1 350	+ 0,3	240	- 7,7	13,2	+ 1,5	25
Sète	1 320	+ 1,2	240	- 17,2	11,9	+ 2,4	4
Couronnes des grandes villes	1 690	+ 2,5	700	+ 0,6	4,7	+ 0,1	43
Villes-centres petites et moyennes	1 300	+ 1,2	300	- 11,9	8,9	+ 1,2	6
Couronnes des petites et moyennes villes-centres	1 400	+ 1,3	540	- 3,1	5,0	+ 0,3	3
Communes multipolarisées	1 370	+ 4,1	490	+ 0,5	5,4	+ 0,1	8
Communes hors influence des pôles	1 240	+ 4,2	360	+ 6,6	6,7	- 0,2	2
<b>Hérault</b>	<b>1 490</b>	<b>+ 2,1</b>	<b>420</b>	<b>- 4,7</b>	<b>7,3</b>	<b>+ 0,5</b>	<b>100</b>

Note : Les revenus sont les revenus déclarés (avant redistribution) rapportés au nombre d'unités de consommation ; les évolutions sont en euros constants.

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans abri).

Sources : INSEE-DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2008, 2011

- 30 %. Au-delà des effets de la crise économique, cette baisse du revenu des plus modestes pourrait en partie être liée à l'arrivée de familles contraintes de s'éloigner de plus en plus loin des grandes villes (notamment Montpellier) pour se loger. D'une façon générale, pour une partie des familles s'installant en milieu rural, le changement de résidence correspond à la survenue d'une difficulté induisant une baisse de revenus, telle qu'une perte d'emploi ou une séparation (Rapport IGAS, 2009).

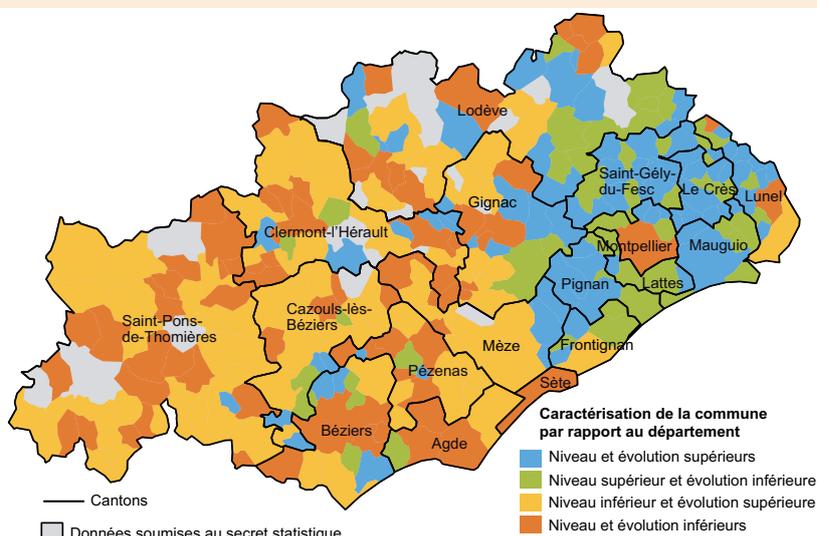
## Dans les territoires plus éloignés des pôles urbains, les revenus sont bas mais progressent malgré la crise

Dans les communes les plus éloignées des pôles urbains, communes multipolarisées et communes isolées (hors influence des pôles urbains), le revenu médian, quoique peu élevé, progresse nettement entre 2008 et 2011, avec une hausse de plus de 4 %, soit le double de la progression observée à l'échelle départementale. Ces communes isolées se si-

tuent en grande majorité à l'ouest du département, dans le canton de Saint-Pons-de-Thomières. Les communes multipolarisées sont particulièrement présentes dans les cantons de Pézenas et Mèze.

Dans ces zones, le revenu des plus modestes est en progression notamment dans les communes hors de l'influence des pôles (+ 7 %), alors qu'il recule de 5 % dans l'Hérault. La hausse est plus modérée dans les communes multipolarisées (+ 0,5 %). Dans les communes isolées, la population est en moyenne plus âgée que sur le département, avec un poids important des retraités dans les revenus du territoire et les revenus y sont faibles. Leur progression, notamment celle des bas revenus, est en partie liée à l'augmentation globale du montant des pensions. En effet, la population des retraités se renouvelle et les nouveaux retraités ont en moyenne une retraite plus élevée que ceux qui décèdent. C'est particulièrement vrai pour les femmes : les «jeunes» retraitées ont souvent travaillé plus longtemps, dans des emplois plus qualifiés, que leurs aînées.

### 4 Niveau et évolution des revenus médians entre 2008 et 2011 par commune dans l'Hérault



Sources : INSEE-DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2008 et 2011 - © Ign 2015

Les revenus des plus aisés sont également moins élevés qu'ailleurs mais progressent rapidement entre 2008 et 2011, en particulier dans les communes multipolarisées. Dans ces communes, la population augmente entre 2006 et 2011, grâce à de nombreuses arrivées de nouveaux habitants. Ces derniers sont plus diplômés et plus souvent cadres ou professions intermédiaires que les résidents stables. Les arrivées de populations aux revenus plus élevés, si elles se sont poursuivies depuis, y expliqueraient en grande partie les hausses de revenu.

Au niveau du département, l'intensification du chômage depuis 2011 laisse augurer une accentuation de la pauvreté sur la période récente. Le taux de chômage continue à augmenter, atteignant 14,5 % dans l'Hérault au 3<sup>ème</sup> trimestre 2014, soit + 1,5 points depuis fin 2011, en lien avec d'importantes pertes d'emploi, notamment dans les services marchands. La hausse du chômage de longue et très longue durée se poursuit : fin 2014, dans l'Hérault, 26 500 demandeurs d'emploi sont à la recherche d'un emploi depuis au moins 2 ans, soit 13 % de plus qu'un an auparavant (6 % de plus pour les demandeurs d'emploi de plus d'un an). Parallè-

## Encadré 2 - Un zonage d'analyse des territoires spécifique à l'étude

L'analyse infra-départementale de cette étude repose sur le zonage en aires urbaines et sur les unités urbaines.

Une **aire urbaine** est un ensemble de communes constitué par un pôle urbain (unité urbaine) et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine), dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

L'**unité urbaine** est une commune ou un ensemble de communes qui comporte une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. Si elle s'étend sur plusieurs communes, elle forme une agglomération multicomcommunale. Si elle s'étend sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée. Lorsqu'une commune abrite plus de la moitié de la population de l'unité urbaine, elle est **ville-centre** de l'unité urbaine. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue.

Dans le cadre de cette étude, la dénomination de **couronne**, regroupe :

- la banlieue de la ville-centre,
- la couronne périurbaine du pôle urbain.

Par ailleurs, les communes multipolarisées sont les communes situées hors d'une aire urbaine dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant. Elles sont regroupées quelle que soit la taille des pôles urbains avoisinants.

Les communes hors influence des pôles sont celles qui n'appartiennent pas à une aire urbaine et qui ne sont pas multipolarisées.

lement, la population couverte par le RSA sont toujours plus nombreux. Selon les données récentes du conseil général de l'Hérault, 51 000 foyers bénéficient du RSA fin 2014, avec 4 000 foyers supplémentaires au cours de l'année. Conséquence des effets de la crise qui se prolongent, voire s'amplifient depuis

2011, les inégalités entre individus et entre territoires pourraient continuer de se creuser en partie par le jeu des dynamiques démographiques (poursuite des migrations résidentielles, vieillissement de la population...). ■

## Définitions

Le **revenu disponible** comprend les revenus d'activité, du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Il correspond au revenu après redistribution, c'est-à-dire y compris les prestations reçues (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux) et duquel sont déduits les impôts directs (impôts sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

**Revenu fiscal** : revenu déclaré correspondant à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Il correspond au revenu avant redistribution.

Les **revenus en euros constants** sont les revenus corrigés de l'inflation.

Le **seuil de pauvreté** est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de la population. En France, comme dans l'ensemble des pays européens, il est fixé à 60 % du niveau de vie médian national. Ainsi, en 2011 le seuil de pauvreté en France est de 977 euros par mois pour une personne seule.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée au seuil de pauvreté.

**Rapport interdéciles D9/D1 des revenus** : Le premier décile (D1) est le revenu au-dessous duquel se situent 10 % des revenus ; le neuvième décile (D9) est celui au-dessous duquel se situent 90 % des revenus. Le rapport interdéciles D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution.

Insee Languedoc-Roussillon

274, allée Henri II  
de Montmorency  
34964 Montpellier Cedex 2

Directeur de la publication :  
Francis Vennat

Rédaction en chef :  
Magalie Dinaucourt

ISSN 2416-9625  
© insee 2015

## Pour en savoir plus

- Dadoun C., 2014, « La pauvreté en Languedoc-Roussillon : à territoires différents, fragilités différentes », Insee Analyses Languedoc-Roussillon N° 5, décembre 2014
- Floch JM., 2014, « Des revenus élevés et en plus forte hausse dans les couronnes des grandes aires urbaines », Insee, Portrait social, novembre 2014
- « Triplement du prix du foncier à bâtir au cours des dix dernières années », DREAL-LR, août 2012
- « Pauvreté, Précarité, solidarité en milieu rural », Rapport IGAS, septembre 2009
- Houdré C, Ponceau J, Zergat Bonnin M., 2013, « Les niveaux de vie en 2011 » Insee Première N°1464, septembre 2013

